



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 08 octobre 2021

### CIRCULATION INTER-FILES

Une expérimentation menée depuis le 2 août dans le Nord et 20 autres départements

Depuis le 2 août 2021, et pour une durée de 3 ans, la circulation inter-files (CIF) est autorisée à titre expérimental pour les deux-roues et trois-roues motorisés circulant sur les autoroutes et les voies rapides, lorsque le trafic y est dense, dans 21 départements français dont le département du Nord.

#### **Pourquoi cette expérimentation ?**

La circulation inter-files n'est pas autorisée par le code de la route, mais elle est souvent pratiquée. L'expérimentation va permettre d'étudier les conditions dans lesquelles cette pratique pourrait être autorisée, sécurisée et enseignée.

#### **Les règles à respecter**

- La circulation inter-files se pratique à une vitesse de 50 km/h au maximum, avec un différentiel de 30 km/h par rapport aux autres véhicules,
- Lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent à plus de 50 km/h sur au moins une des deux files, les deux ou trois-roues motorisés doivent reprendre leur place dans les voies,
- Avant de circuler en inter-files, le conducteur avertit de son intention les autres usagers.

#### **Il ne faut pas**

- Forcer le passage, ou tenter de passer si l'espace entre les véhicules n'est pas clairement suffisant,
- Dépasser un autre deux-roues ou trois-roues motorisé circulant devant soi, en inter-files,
- S'engager en circulation inter-files lorsque la voie est en travaux ou couverte de neige ou de verglas

#### **Les 21 départements concernés par l'expérimentation**

Pour rappel, les 21 départements concernés par l'expérimentation sont : les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault, l'Isère, la Loire-Atlantique, **le Nord**, le Rhône (y compris la métropole lyonnaise), le Var, les Alpes-Maritimes, la Drôme, le Vaucluse, les

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



Pyrénées-Orientales, les 8 départements de la région Île-de-France.

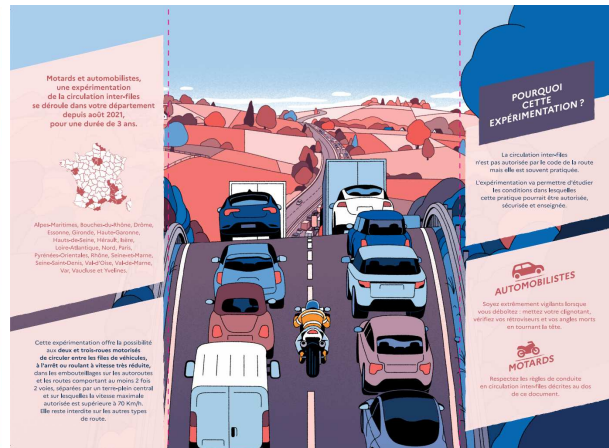
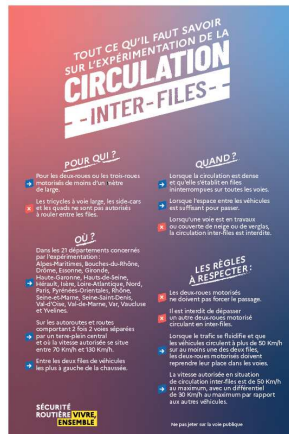
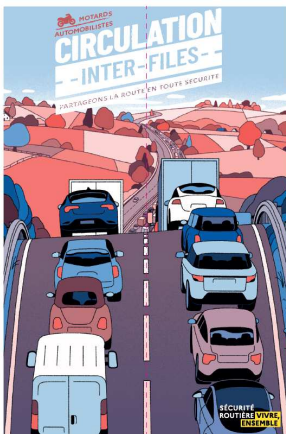
## Une campagne de communication dans les départements concernés

Pour permettre un partage de la route apaisé et respectueux, la Sécurité routière s'est engagée à communiquer tout au long de cette nouvelle expérimentation à travers différents canaux. Une campagne de communication est lancée sur les territoires concernés pour informer largement de la mise en place de l'expérimentation, des conditions de la pratique inter-files et diffuser des conseils de prudence.

Plus d'informations sur : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-moto/mieux-conduire-moto/circulation-inter-files>

## Contacts presse Sécurité routière :

Amandine CUINET : 06 87 67 56 40  
Alexandra THÉRIZOL : 06 75 19 83 90  
Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78



## Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

